

**Dossier à retourner à :**

**DOSSIER D'INSCRIPTION**



Stéphanie RIZAND

Année 2021-2022

2590 route de la fourme

42560 St bonnet le courreau

Pas de dossier dans la boîte à

Lettre de la piscine

SITE WEB : [www.bebenageur.org](http://www.bebenageur.org)

Page Facebook : Bébé nageur montbrison

Tel : 06.36.37.81.85

NOM/ PRENOM de l'enfant : .....Date de naissance ou DPA : ...../...../20.....

Sexe M  F  Remarque diverse concernant la santé de votre enfant : .....

Etait-il/elle inscrit(e) pour la saison 2020-2021 : OUI  NON

**PARENTS** Est-ce que vous seriez volontaire pour aider l'association en cours d'année ? OUI  NON

Nom/Prénom des 2 parents : .....

Adresse complète : .....

**IMPORTANT** pour les infos de dernières minutes et événements :

► Téléphone portable ...../...../...../...../.....

► e-mail .....@.....

**INSCRIPTION** horaire non modifiable

**SAMEDI**  8H30  9H  9H30  10H  10H30  11H  11H30

Merci de noter vos choix par ordre de préférence (1/2/3/...). Vous recevrez une confirmation d'inscription avec l'horaire à laquelle nous avons pu vous inscrire par mail.

**DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR**

**Vaccinations** : photocopie du carnet de santé (Vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite)

**Certificat médical original daté de moins de 3mois** (à joindre avec le dossier complet ou à remettre à l'une de nos permanence de septembre pour les enfants de moins de 4mois au moment de l'inscription **UNIQUEMENT**)

▲ Le certificat est demandé **CHAQUE ANNEE OBLIGATOIREMENT**, même pour une réinscription.

**Règlement de 135€** pour les enfants et **95€** pour un second enfant

**80€** pour les enfants commençant à partir de Janvier (**uniquement pour les enfants qui ont 4mois en janvier**)

➡ **Priorité aux enfants commençant en septembre. Inscription sur liste d'attente pour les enfants qui commencent en janvier avec inscription définitive début septembre selon horaire disponible.**

**PAS DE PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS OU DIFFERE**

○ **Espèce**

○ **Chèque** : Montant : ..... Banque : ..... N° chèque : .....

(Date d'encaissement des chèques : **début octobre OU début février pour les enfants commençant en janvier**)

A l'ordre de **bébé actif Montbrison. Merci d'indiquer le nom/prénom de votre enfant au dos du chèque**

○ **Chèque ANCV Coupon sport** accepté à condition de régler les 5 euros de frais de dossier/enfant ..... € (à régler en plus en chèque ou espèce. Si 2 enfants = 10€)

**Chèque de caution** de 30€ pour un enfant ou 50€ pour 2 enfants pour la carte magnétique d'accès à la piscine. (**Merci d'indiquer le nom/prénom de votre enfant au dos du chèque**). Chèque non encaissé.

**Pour les enfants qui commencent en cours d'année** : Une enveloppe timbrée avec votre adresse.

- **En cas de désistement après signature de la fiche d'inscription ou d'arrêt définitif de l'activité de l'enfant, aucun remboursement ne sera possible sauf pour raison médicale (de l'enfant) et sous réserve d'un certificat médical attestant que la santé de votre enfant ne permet pas de continuer l'activité.**
- **En cas de crise sanitaire ou d'évènements indépendants de notre volonté provoquant l'annulation d'une ou plusieurs séances aucun remboursement ne sera possible.**

**En inscrivant notre enfant, j'accepte qu'il soit photographié et renonce au droit à l'image.**

**J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et autorise mon enfant à participer aux activités en le gardant sous mon contrôle.**

Fait à ..... le ...../...../2021 **SIGNATURE** du responsable légal : (écrire mention « bon pour accord »)

## Association Bébé Actif de Montbrison

Mail : [bebenageur42@hotmail.fr](mailto:bebenageur42@hotmail.fr)

Tél : 06 36 37 81 85

**L'accoutumance à l'eau** : C'est faire épanouir les capacités physiques et motrices de l'enfant, dans un lieu agréable d'éveil relationnel, et faire disparaître la peur de l'eau des jeunes enfants. Telle est la double vocation de cette activité en piscine, plus connue sous le nom de « bébé nageur ».

### ➤ **Présentation de l'activité :**

- Activité ouverte aux enfants de 4 mois à 6 ans.
- Séance de 30 minutes qui se déroule le samedi de 8h30 à 11h30 à la piscine Aqualude de Montbrison hors vacances scolaires.
- 33 séances réparties sur l'année scolaire et encadrées par des animateurs diplômés. L'enfant reste néanmoins sous **la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne**.
- L'activité est libre, nous mettons à votre disposition du matériel tel que toboggans, tapis, ballons, parcours de motricité, brassard... et vous laissons en jouir librement durant toute la séance.

**Nous ne proposons pas d'apprentissage de la nage cependant nos animateurs sont à votre disposition pour toute question/aide durant la séance.**

### ➤ **Déroulement de l'activité et info pratique :**

- Rentrez avec votre badge dans les vestiaires de gauche en utilisant la machine la plus à droite (porte battante)
- Changez vos enfants dans les cabines. Pour les bébés il y a un coin change muni de matelas à langer.
- Prévoir une pièce de 1 euros ou un jeton métallique pour le casier du vestiaire.
- Attendez derrière la baie vitrée que la séance précédente se termine pour rentrer dans le bassin en donnant le nom/prénom de votre enfant à l'animateur.
- Profitez de nos nombreux jeux et jouets avec votre (vos) enfant(s).
- A la fin de la séance nous chantons une petite comptine pour clore ce moment.

### ➤ **Pièces à fournir pour participer à l'activité :**

- \* Un certificat médical d'aptitude
- \* La photocopie des vaccins du carnet de santé
- \* La fiche d'inscription complétée et signée.
- \* Le règlement à l'ordre de l'Association Bébé Actif (voir tarif ci-dessous)
- \* Un chèque de caution pour la carte magnétique **NON ENCAISSE de 30€** pour une carte et **50€** pour une deuxième carte (fratrie).

### ➤ **Tarifs :**

Pour la saison : **135€**

Pour un 2ème enfant : **95€**

Pour les enfants qui commencent en Janvier : **80€ (uniquement pour les enfants qui ont 4mois en Janvier)**

L'entrée à la piscine est comprise dans le prix.



## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **Le dossier doit être impérativement complet pour la réservation de la place**

⇒ LOIRE FOREZ a mis en place un système de carte magnétique pour l'accès à la piscine. Ce dernier se fait par le portillon le plus à droite (quand vous rentrez à gauche dans la piscine) et non par les tourniquets.

Lors de l'inscription, nous vous demandons un chèque de caution pour votre ou vos carte(s) magnétique(s). Celui-ci n'est pas encaissé et vous sera restitué, en fin d'année, lorsque vous nous rendrez la ou les carte(s).

⇒ Selon le règlement de Loire Forez aggro : « **Au 15 juillet en cas de non- retour de la carte, l'association encaissera les chèques de caution** »

⇒ La cotisation est fixée chaque année par le bureau lors de l'assemblée générale.

⇒ Les **bonnets de bains** sont obligatoires pour tous.

⇒ Les **couches étanches** sont obligatoires pour les enfants qui ne sont pas propres.

⇒ Chaque enfant doit être accompagné dans l'eau d'un seul adulte **de 18ans ou plus**. Ne jamais laissé votre enfant seul aux abords du bassin ou dans l'eau.

⇒ Si vous avez 2 enfants **l'âge du 2<sup>ème</sup> accompagnant autorisé est 16ans** à la condition que le 1<sup>er</sup> accompagnant, lui, soit majeur.

⇒ Il est **strictement interdit** qu'une autre personne attende aux abords du bassin, derrière la vitre ou dans le vestiaire durant la séance, que ce soit un adulte ou un enfant. La mezzanine est prévue à cet effet.

⇒ Seules **les lunettes de piscine sont autorisées**. Les brassards, bouées ou tout autre matériel sont interdits. Les brassards seront fournis par l'association.

⇒ Il est **interdit** de permuter d'accompagnant durant la séance.

⇒ **Respecter votre créneau horaire**. Pas de changement possible en cours d'année. Il n'est pas possible de continuer sur le cours suivant en cas de retard de votre part.

⇒ Les **contres indications** à l'activité Bébé Nageur aussi bien pour les enfants que pour les accompagnateurs : infections ORL, diarrhée, atteintes cutanées diverses, maladies contagieuses.

⇒ Ranger les poussettes dans **le local à poussette en position pliée** (à droite après le portillon). Aucune poussette ne doit rentrer dans le vestiaire.

⇒ Déshabiller les enfants dans les vestiaires ou dans les salles de change pour les bébés. Merci de laisser les grandes cabines pour les familles ayant plusieurs enfants. Une autre personne est autorisée à rentrer avec vous dans les vestiaires pour vous aider mais doit **IMPERATIVEMENT** sortir juste après.

⇒ Attendre le début de la séance **derrière la baie vitrée**. Se présenter aux animateurs afin qu'ils cochent la liste des présences.

⇒ **L'usage d'appareil photo ou caméra** dans l'enceinte du bassin est interdit.

⇒ Utiliser les **poubelles**.

⇒ **Respecter les règles d'hygiène et de sécurité** de la piscine (voir règlement affiché dans le sas à l'entrée).

⇒ **Ne pas manger dans les vestiaires**.

⇒ **L'association n'est pas responsable** des séances pouvant être annulées pour des raisons indépendantes de sa volonté : incidents techniques, crise sanitaire, fermeture exceptionnelle de la piscine,... Aussi, aucun remboursement ne sera possible.

⇒ Les séances annulées exceptionnellement par les animateurs sont remboursées au-delà de deux séances consécutives.

⇒ En cas de **non-respect du présent règlement**, de comportements déplacés (menaces, injures, harcèlement, gestes brusques...) envers le personnel de l'association ou de la piscine, de détérioration du matériel de l'association ou de la piscine, ou de détérioration des locaux, le bureau se réserve le droit de **vous exclure d'une ou plusieurs séances sans remboursement possible**. En cas de récidive l'association **vous exclura de façon définitive** sans remboursement possible de la cotisation. Cette décision vous sera notifiée par SMS et/ou Mail.

**En cas de désistement après signature de la fiche d'inscription ou d'arrêt définitif de l'activité de l'enfant, aucun remboursement ne sera possible**

**SAUF** pour raison médicale (de votre enfant) et sous réserve d'un certificat médical attestant que la santé de votre enfant ne permet pas de continuer l'activité.

Le remboursement prendra alors effet **à la date du certificat médical**.

**Il n'y a pas de remboursement à la séance. Le remboursement a lieu en cas d'arrêt définitif et est calculé en fonction du nombre de séances restantes à la date du certificat médical.**

# CALENDRIER DES SEANCES

**Année 2021-2022**

Site web : [bebenageur.org](http://bebenageur.org)

Tél: 06 36 37 81 85

SAMEDI 11 SEPTEMBRE	SAMEDI 5 FEVRIER
SAMEDI 18 SEPTEMBRE	SAMEDI 12 FEVRIER
SAMEDI 25 SEPTEMBRE	<b>VACANCES D'HIVER DU 13 FEVRIER AU 28 FEVRIER</b>
SAMEDI 2 OCTOBRE	SAMEDI 5 MARS
SAMEDI 9 OCTOBRE	SAMEDI 12 MARS
SAMEDI 16 OCTOBRE	SAMEDI 19 MARS
SAMEDI 23 OCTOBRE	SAMEDI 26 MARS
<b>VACANCES DE LA TOUSSAINT DU 24 OCTOBRE AU 8 NOVEMBRE</b>	SAMEDI 2 AVRIL
SAMEDI 13 NOVEMBRE	SAMEDI 9 AVRIL
SAMEDI 22 NOVEMBRE	SAMEDI 16 AVRIL
SAMEDI 27 NOVEMBRE	<b>VACANCES DE PRINTEMPS DU 17 AVRIL AU 2 Mai</b>
SAMEDI 4 DECEMBRE	SAMEDI 7 MAI
SAMEDI 11 DECEMBRE	SAMEDI 14 MAI
SAMEDI 18 DECEMBRE	SAMEDI 21 Mai
<b>VACANCES DE NOEL DU 19 DECEMBRE AU 3 JANVIER</b>	SAMEDI 28 Mai
SAMEDI 8 JANVIER	SAMEDI 4 JUIN
SAMEDI 15 JANVIER	SAMEDI 11 JUIN
SAMEDI 22 JANVIER	SAMEDI 18 JUIN
SAMEDI 29 JANVIER	SAMEDI 25 JUIN (à confirmer)

# CALENDRIER DE NOS ANIMATIONS

Année 2021-2022



<b>REMISE DES BADGES</b> <i>(Présence OBLIGATOIRE à l'une des 2 : Pas d'envoi de badge)</i>	11/09/2021 et 18/09/2021
<b>PHOTO AVEC LE PERE NOEL + CADEAU DE NOEL</b>	11/12/2021 et 18/12/2021
<b>REMISE PHOTO NOEL+ GALETTE DES ROIS</b>	08/01/2022 et 15/01/2022
<b>CARNAVAL</b>	05/02/2022 et 12/02/2022
<b>PHOTOS SUBAQUATIQUES SEANCES 8H30 ET DE 9H</b>	12/03/2022
<b>PHOTOS SUBAQUATIQUES SEANCES 9H30 ET DE 10H</b>	19/03/2022
<b>PHOTOS SUBAQUATIQUES SEANCES 10H30 ,11H, 11H30</b>	26/03/2022
<b>PHOTOS SUBAQUATIQUES RATTRAPAGE TOUTE SEANCE</b>	02/04/2022
<b>CADEAU DE PAQUES + REMISE PRIX DU CARNAVAL</b>	16/04/2022
<b>ASSEMBLEE GENERALE (Horaire et lieu à définir)</b>	20/05/2022
<b>PIQUE NIQUE SALLE MONTPLAISIR DE MOINGT</b>	11/06/2022
<b>PERMANENCE RECUPERATION DE BADGE ET REINSCRIPTION</b>	11/06/2022 et 18/06/2022 ou 18/06/2022 et 25/06/2022 (si la séance du 25/06 a lieu)